

L'échange d'outils d'information
et de formation donne lieu à
la prévention des expéditions
illicites de matières et
d'espèces sauvages visées
par la réglementation.



Projet de 2013 et de 2014

Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord

En intensifiant la coopération afin d'améliorer la conformité environnementale et l'application des lois fondée sur les renseignements, ce projet a renforcé les capacités des Parties à cibler le commerce illicite de matières assujetties à des règlements de l'environnement, dont les déchets électroniques, les déchets dangereux, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les motocyclettes non conformes, ainsi que les espèces sauvages ciblées en Amérique du Nord. Un important élément de ce projet a consisté à combler les lacunes en matière de connaissance des règlements et à améliorer l'échange des renseignements.

Principales réalisations

- La diminution des entraves à l'échange de données sensibles et de renseignements sur l'application des lois entre les pays, relativement à des questions sur les plans juridiques et technologiques ainsi qu'en matière de sécurité, notamment grâce aux activités du Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTAOL). Il faut noter en outre l'établissement et le renforcement de canaux de communication durables et de la collaboration entre les trois pays.
- La réalisation d'activités importantes de la part du GTAOL, dont le renforcement des capacités des inspecteurs à des postes frontaliers, la prise en compte de renseignements dans les activités des organismes chargés de l'application des lois, et la promotion de techniques nouvelles et avant-gardistes favorisant le contrôle et la surveillance par les agents des trois pays chargés de l'application des lois.
- Le GTAOL a permis de relever les lacunes des trois pays en ce qui a trait à la connaissance de la réglementation, et qui permettent la contrebande de matières assujetties à la réglementation environnementale.

Résultats

- La première édition d'un condensé réalisé par le GTAOL compilant de l'information sur l'application des lois dans les trois pays, qui a été largement diffusée aux fonctionnaires des Parties.
- Une formation en ligne destinée à juguler l'importation illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, que le public peut suivre gratuitement à l'adresse <www.cec.org/ODS/FR/ODS.htm>, et qui complète celle sur les déchets dangereux, à l'adresse <www3.cec.org/hwm/>.

Partenaires, intervenants et bénéficiaires

Le GTAOL comprend des hauts fonctionnaires nord-américains du domaine de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages. On trouve de plus amples renseignements à son sujet à l'adresse <www.cec.org/GTAOL>. Les intervenants et les bénéficiaires comprennent, outre les organismes d'application et de gestion de la législation de l'environnement ainsi que de réglementation, un grand éventail d'entreprises se servant de matières régies par ces lois et règlements et qui relèvent de la compétence du GTAOL.

À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Constituant un organisme intergouvernemental, la CCE comprend le Conseil, qui est composé des plus hauts responsables de l'environnement des trois pays, ainsi que le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat, ce dernier étant chargé d'apporter un soutien opérationnel aux travaux concertés qu'entreprennent les trois pays. Elle rassemble des citoyens et des spécialistes appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des scientifiques, des chercheurs et des représentants d'entreprise en vue de trouver des moyens de protéger l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en favorisant un développement durable sur le plan économique.

